



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 9951

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les réflexions exprimées par une habitante de sa circonscription concernant les problèmes rencontrés par les personnes allergiques au latex qui, victimes d'accidents, sont secourues par les services d'urgence. Il souligne que ce sujet avait déjà fait l'objet d'une question écrite qu'il avait adressée au Gouvernement sous la précédente législature. Dans sa réponse parue au Journal officiel du 7 novembre 2006, le ministre de la santé et des solidarités indiquait qu'« afin d'étudier l'opportunité de la mise en place, en France, de mesures préventives spécifiques, en cas d'allergie avérée au latex et, notamment, de la pertinence du port d'un bracelet ou d'une carte d'urgence chez les personnes allergiques, il réunirait un groupe de travail, associant les professionnels de santé concernés, les représentants des sociétés savantes et des associations de patients, avec pour mission d'élaborer des recommandations à ce sujet ». Il souhaiterait connaître les intentions du nouveau Gouvernement concernant la constitution dudit groupe de travail.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9951

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6991

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)